

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 19 avril 2023 se tient à 19 h 38, à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière d'avril 2023 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Bruneau Hébert, maire suppléant	Nantes
Dominic Boucher Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Annie Hébert, responsable aux projets et prévention incendie est présente.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Le point 15.2 REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES ANNÉES 2020-2022 est retiré de l'ordre du jour.

Il est mentionné que le document envoyé quant au point 17.2 n'était pas le bon et ne concernait pas le sujet, il est donc demandé de le détruire.

2023-59**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2023
7.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
8.	BONS COUPS
9.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
9.1.	AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2
9.2.	ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2
9.3.	FORMATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2
9.4.	APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN – GESTION DE LA TERRE PUBLIQUE
9.5.	NOMINATION DES MEMBRES DU MILIEU AGRICOLE – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
10.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
10.2.	ACCEPTATION DES PROJETS – FONDS BASSIN VERSANT

10.3.	AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE CIRCULATION À L'ÉCOCENTRE
11.	<u>PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
12.	<u>TRANSPORT</u>
12.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
12.2.	ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF 2023-2024
12.3.	ADOPTION DE LA POLITIQUE QUALITÉ DES SERVICES – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
13.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u>
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
14.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
14.1.	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
14.2.	CHANGEMENT D'ÉVALUATEUR SIGNATAIRE POUR LA MRC DU GRANIT
15.	<u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u>
15.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SDEG
15.2.	REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES ANNÉES 2020-2022
15.3.	VERSEMENT À LA SDEG POUR LA CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023
15.4.	VERSEMENT À LA SDEG POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION LOCAL ÉCONOMIE ET EMPLOI (PALÉE) POUR L'ANNÉE 2023
15.5.	MESURE DE SOUTIEN À LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'ÉCONOMIE
15.6.	ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PARTENARIAT FINANCIER
15.7.	COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE POUR L'ANNÉE 2023-2024
16.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
16.1.	PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023
16.2.	RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION

	DE L'HABITAT
17.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
17.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 – FONDS COVID
17.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
17.3.	RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT – CONCERTATION RÉGIONALE 2023-2025
18.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
18.1.	COMPTES À PAYER
18.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS
18.3.	AFFECTATION DES SURPLUS AFFECTÉS POUR LES EXERCICES FINANCIERS ANTÉRIEURS
18.4.	DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2022
18.5.	RESSOURCES HUMAINES
19.	<u>RAPPORTS D'ACTIVITÉS</u>
19.1.	- Comité Vigie-santé
20.	<u>PROJETS ÉOLIENS</u>
20.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
20.2.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
20.2.1.	Déclaration de l'actionnaire unique
21.	<u>VARIA</u>
22.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
23.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les maires sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature. Aucun intérêt n'est déclaré.

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées quant à la couverture ambulancière du territoire.

5.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS**Le ministre des Affaires municipales**

- La MRC du Granit a adopté un projet de règlement numéro 2022-15 en vue de modifier les limites des aires des affectations “Villégiature” et “Rurale” dans la municipalité de Nantes. Ainsi, le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

- Le ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, et le député de Mégantic, M. François Jacques, se réjouissent de la sélection du projet de parc éolien de la Haute-Chaudière en Estrie, implanté sur le territoire de la MRC du Granit, lequel permettra d'obtenir une puissance installée de 120 MW d'électricité de source éolienne.
- Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) est responsable de la mission Activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec. Dans le cadre de ce mandat, le MEIE désire reconduire son entente de collaboration avec la MRC du Granit

MRC du Granit

- Résolution 2023-13 – Appui – Renouvellement de l'entente avec la sûreté du Québec : Demande d'augmentation des effectifs.
- Résolution 2023-16 – Appui – FRR Volet 3 (Signature), Demande de prolongation de délai.
- Résolution 2023-17 – FRR Volet 4 (Vitalisation), Demande de prolongation de délai.
- La MRC du Granit et la MRC du Haut-Saint-François ont eu le plaisir d'annoncer, en compagnie du président de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Granit et de la présidente de l'Office régional d'habitation (ORH) du Haut-Saint-François et mairesse de la Ville de East Angus, la signature d'une entente de financement dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Parc national du Mont-Mégantic

- la MRC du Granit et du Haut-Saint-François s'associent à la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic pour contribuer à l'application des normes de protection du ciel étoilé et de l'environnement nocturne.

SDE du Granit

- La MRC du Granit, la Société de développement économique du Granit (SDEG) et la Constellation du Granit lancent le projet : Les bobettes rouges. L'objectif du projet consiste à fabriquer et à offrir un ensemble de produits menstruels lavables gratuitement aux femmes de 10 à 20 ans de la MRC du Granit.

COURRIER**Association Louise-Gosford**

- L'Association Louise-Gosford désire présenter et décrire la vision, la progression et l'évolution du Mont Gosford.

Association pour la santé publique du poids

- De nouveaux outils clé en main destinés aux municipalités qui permettent d'avoir des retombées positives sur la santé et la qualité de vie des citoyen(ne)s, en plus d'être bénéfiques pour l'environnement!

Au cœur des familles agricoles 2003 (ACFA)

- Assemblée générale annuelle 2023.

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons Québec

- Invitation à consulter le rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

Centre des femmes de la MRC du Granit

- L'Afeas régionale de l'Estrie, les Afeas locales du Granit : Piopolis, Woburn, Notre-Dame-des-Bois, le Centre de Femmes du Granit et la Bouée ont le plaisir de nous inviter à participer à une marche pour la reconnaissance du travail invisible.

Centre québécois de développement durable (CQDD)

- Les organismes de développement économique local appelés à participer au nouveau projet Financement durable.

Collectif pour une meilleure qualité

- Rencontre d'importance sur le thème des impacts du bruit ferroviaire sur la santé publique.

Conseil de gouvernement de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François. (COGESAF)

- Remerciements pour l'appui financier au projet de Convergence des données de la qualité de l'eau.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

- Avis de convocation au dossier : 438146.
- Avis de convocation via la plateforme Zoom le 21 mars 2023.
- Avis de convocation via la plateforme Zoom au dossier : 437778.
- Audience annulée au dossier : 436884.
- Décision rendue au dossier : 427473.
- Compte rendu de la demande et orientation préliminaire au dossier : 439758
- Avis de convocation via la plateforme Zoom au dossier : 438146.
- Avis de convocation via la plateforme Zoom au dossier : 439007.

Commission de toponymie Québec

- La Commission de toponymie Québec a officialisé un ou plusieurs noms pour désigner des lieux situés sur le territoire de la MRC du Granit.

Conseil national des aînés

- Consultation ouverte à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, c'est-à-dire les personnes âgées, les personnes proches aidantes, les personnes ayant de l'expérience de travail auprès des personnes âgées ou une expertise dans ce domaine et toutes les autres personnes représentant les divers points de vue au sein des collectivités.

Éco Entreprise Québec

- Démarche en vue de conclure une entente portant sur la collecte sélective sur votre territoire.

Financement durable

- Rappel amical concernant la conférence de presse de lancement du projet Financement durable : pour une économie verte et responsable au Québec.

Fontaine Inc.

- Fontaine Inc. sollicite notre appui, car l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) souhaite implanter des mesures de contrôle phytosanitaires contre l'introduction d'un insecte appelé le Fulgore tacheté (FT).

Intergénération Québec

- Avec la venue de la prochaine édition de la Semaine québécoise intergénérationnelle, il est temps de souligner et valoriser les échanges intergénérationnels, tout en inspirant l'émergence de diverses initiatives à l'échelle du Québec : telle est la mission de la Semaine québécoise intergénérationnelle (SQI), coordonnée par Intergénération Québec.

Intro-Travail et Centre jeunesse Emploi du Granit

- Services offerts dans le cadre du travail d'agent(e) AAIR (Attraction, Accueil, Intégration et Rétention).

Jean-François Gagné

- Il écrit une lettre, au nom d'un regroupement de citoyens, pour nous faire part d'un enjeu qui inquiète grandement la population et qui doit absolument être adressé et réglé avant que la situation empire ; la sécurité dans nos rues et plus précisément aux abords de nos écoles.

JP Cadrin et associés

- Changement d'évaluateur signataire pour la MRC du Granit.

Le Reflet du Lac | Le Progrès de Coaticook

- Publication dans le cahier spécial "Destination Cantons-de-L'Est"

Miel & Co

- Nous sommes invités à participer à la 3e édition du Défi Pissenlits MD qui sera lancée le 5 avril prochain.

Mini Compostelle Mégantic

- Demande de commandite et don.

Ministère de la Sécurité publique

- La Direction du développement et de l'inspection en sécurité incendie de la Direction générale de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence du ministère de la Sécurité publique (MSP) procède actuellement à la validation du nombre de déclarations des incendies (DSI-2003) reçues relativement aux événements survenus dans le territoire de chaque municipalité du Québec.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

- Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) tiendra une webdiffusion sur l'assujettissement des produits agricoles au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE).

Municipalité de Beaumont

- Résolution No 2023-03-073 - Assurabilité des immeubles patrimoniaux – Appui.

Municipalité de Bolton-Est

- Demande de partage de savoir concernant des projets de développement qui visent l'abordabilité à long terme et la résilience face aux défis actuels d'environnement.

Municipalité de Lambton

- Résolution No 22-08-253 - Avis de promulgation et adoption du règlement # 22-557 visant à modifier le règlement de zonage # 09-345 afin de bonifier la réglementation à la suite de la modification du schéma d'aménagement.
- Règlement No 22-557 – Modifiant le règlement de zonage No 09-345 afin de bonifier la réglementation à la suite de la modification du schéma d'aménagement.
- Résolution - Avis de promulgation - Règlement 22-550 modifiant le règlement de zonage 09-345 afin de bonifier la réglementation.
- Règlement No 22-550 – Modifiant le règlement de zonage No 09-345 afin de bonifier la réglementation.
- Résolution : 22-11-330 - Avis de promulgation - Règlement 22-555 modifiant le règlement sur les permis et certificats 07-327.
- Règlement No 22-555 – Modifiant le règlement sur les permis et certificats No 07-327 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'émission des permis et certificats.

Municipalité de Piopolis

- Résolution 2023-03-041 – Appui – Révision du cadre législatif afin de permettre de tenir des séances virtuelles dans certains cas.

Municipalité de Saint-Ambroise-De-Kildare

- Résolution 050-03-2023 - Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable.

Municipalité de Saint-Ludger

- Règlement 2023-250 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

- Résolution No 2023-03-031 – Appui - Assurabilité des bâtiments patrimoniaux.

Municipalité de Saint-Mathieu

- Résolution No 057-03-2023 – Appui à la MRC de Roussillon – Demande de report du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Municipalité de Saint-Robert Bellarmin

- Règlement No 2023-04 – Modifiant le règlement de zonage 2009-08 afin d'inclure la décision de la CPTAQ numéro 433710.

Municipalité de Saint-Gervais

- Résolution No 230315 – Appui à la résolution # 2023-063 de la ville de Matane - Bâtiment patrimoniaux - Ministère de la culture et des Communications – Assurances – Appui.

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

- Résolution 2023-03-084 – Demande d'appui à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour demander au MECC de garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable.

Municipalité d'Wuertan

- Résolution No 067-03-2023 - Demande d'appui - Visant à encadrer l'utilisation des biosolides.

Municipalité St-Étienne de Beauharnois

- Résolution No 2023-03-047 - Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable.

MRC Avignon

- Résolution CMRC-2023-02-22-800 - Appui à la MRC du Val-Saint-François – MRC de Montcalm – Résolution d’appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Contribution financière pour l’élaboration de Plan climat pour les MRC du Québec.

MRC Coaticook

- Résolution No CM2023-02-45 – Communications et Administrations - Comité administratif (CA) de la MRC – MRC d’Antoine-Labelle, MRC de Bellechasse, MRC de Brome-Missisquoi – MRC du Granit et MRC de Vaudreuil-Soulanges – Demande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif afin de permettre de tenir des séances virtuelles dans certains cas.

MRC d’Antoine-Labelle

- Résolution - MRC-CA-16455-02-23 – Demande d’appui de la MRC Maskoutains quant aux bâtiments patrimoniaux - Ministère de la Culture et des Communications - Assurances.
- Résolution - MRC-CC-14962-02-23 – Demande à la société d’habitation (SHQ) concernant la date de lancement du programme Réno-Région.

MRC de la Nouvelle-Beauce

- Résolution No 16932-02-2023 - Ministère de la Culture et des Communications – Appui à la MRC des Maskoutains quant à l’assurabilité des bâtiments patrimoniaux.
- Résolution No 16780-03-202 Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Contribution financière pour l’élaboration du Plan climat pour les MRC du Québec

MRC de Maria-Chapdelaine

- Résolution no 38-03-23 – Demande d’accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif.

MRC de Montcalm

- Résolution No 2023-03-12803 - Demandes d’appui - Municipalité régionale de comté Antoine-Labelle - Aide financière pour le soutien et la mise à jour en matière de cybersécurité.

MRC des Appalaches

- Résolution No 2023-03-9567 – Adoption du projet de règlement 213 - Développement Martin.
- Règlement No 213 - Amendant le schéma d’aménagement révisé afin d’introduire une nouvelle affectation de « Villégiature » à même l’affectation « Forestière » dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, secteur du Rang 2 (Développement Martin), et de retirer une superficie équivalente aux lacs Caribou et Bisby.

MRC des Collines-de-l'Outaouais

- Résolution 23-03-049 – Appui - Contribution financière pour l’élaboration de plan d’adaptation aux changements climatiques ou de Plan climat.

MRC des Sources

- Résolution 2023-03-11860 – Encadrement de l’utilisation des biosolides municipaux.

MRC du Fjord-du-Saguenay

- Résolution No C-23-109 – Appui à la MRC de Rivière-du-Loup – Demande de prolongation de délai pour la terminaison des projets “Signature innovation” du FRR Volet 3.

MRC du Val-Saint-François

- Résolution - CA-2022-12-16 – Lettre 3.2 MRC de Montcalm - Résolution d'appui à la MRC de la Vallée de Gatineau – Contribution financière pour l'élaboration de plan climat pour les MRC du Québec.

MRC Maskinongé

- Résolution 58-03-2023 – Demande d'appui pour modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel.

MRC Matawinie

- Résolution No CM-02-101-2023 – Demande d'appui - MRC des Etchemins – Demande de prolongation de délai pour la terminaison des projets "Signatures innovation" du Fonds Régions et Ruralité - Décision.
- Résolution No CM-02-098-20023 – Demande de compensation – Programme RénoRégion - Décision.

Service d'aide aux Néo-Canadiens

- Invitation au prochain Buffet interculturel du SANC à Sherbrooke.

Société d'habitation du Québec (SHQ)

- Fermeture de la programmation 2022-2023 des programmes d'amélioration de l'habitat.

Transports Canada

- Transports Canada s'engage à ne jamais laisser les citoyens touchés par les travaux sans un approvisionnement adéquat en eau pour leur consommation quotidienne.

Transports et Mobilité durable Québec

- Conformément aux modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) pour les années 2022 à 2025 et suite à la signature de la convention d'aide financière par votre organisme, nous informons que le ministère des Transports et de la Mobilité durable nous fera un premier versement provisoire de 50% de l'enveloppe de maintien 2023.

Union des municipalités du Québec

- Compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

Ville de Chambly

- Résolution 2023-03-93 – Appui à la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans sa demande au gouvernement du Québec concernant l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux.

Ville de Lac-Mégantic

- Règlement No 2023-01 modifiant le Plan d'urbanisme No 1323 concernant la bonification réglementaire 2023.
- Règlement No 2023-02 modifiant le Règlement de zonage No 1324 concernant la bonification réglementaire 2023.
- Règlement No 2023-03 modifiant le Règlement de lotissement No 1325 concernant la bonification réglementaire 2023
- Règlement No 2023-04 modifiant le Règlement de gestion des permis et des certificats No 1327 concernant la bonification réglementaire 2022.
- Règlement No 2023-05 modifiant le Règlement de zonage No 1410 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) concernant la bonification réglementaire 2023.

- Règlement No 2023-06 modifiant le Règlement No 1481 relatif aux usages conditionnels relativement aux usages para-industriels au sein du parc industriel concernant la bonification réglementaire 2023.

Ville de Saint-Constant

- Résolution No 144-03-23 – Demande de report du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Ville de Saint-Philippe

- Résolution No 23-03-066 - Appui à la MRC de Roussillon - Demande de report du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

REVUES

- Actions interculturelles
- AECOM
- APSAM
- Archéo-Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Association Québécoise Zéro Déchet (AQZD)
- B.A.P.E. (Bureau Audiences Publiques Environnement)
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la Constellation du Mont-Mégantic
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre Universitaire des Appalaches
- Chemin du Québec
- Citoyenneté Jeunesse
- COMBEQ
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Communication Jean Malo
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- COOP (Université de Sherbrooke)
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d'Audet

- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l'innovation et de la transition énergétiques (ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre Flash – COMBEQ
- Infolettre FQM
- Infolettre MTQ/MTMD
- Infolettre Sécurité incendie
- Intergénération Québec
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scribe (ADMQ)
- Le Meg
- Le Riverain - Petit Lac Lambton
- L'expérience (Consortium)
- Lobbyscope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Marché municipal
- Mouvement québécois de la qualité
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie
- PGI Pierre Gravel International
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- RH Canada
- Scribe
- SEPAQ
- SNAP Canada/Québec
- SopFeu
- Statistique Canada
- Tournée Escale
- Université de Sherbrooke
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

Éco Entreprise Québec

- Démarche en vue de conclure une entente portant sur la collecte sélective sur votre territoire.

J'explique qu'en ce qui concerne la correspondance d'Éco Entreprise Québec, cette entreprise a été nommée par le gouvernement à titre d'organisme de gestion désignée pour mettre en œuvre la réforme et les MRC ont été désignées comme entités habilitées à gérer les contrats de collecte et transport des matières recyclables. Dans notre cas et que cela implique que les municipalités qui s'étaient retirées de cette compétence devront obligatoirement y adhérer. Je termine en mentionnant que le détail du cadre légal n'est pas encore connu et que nous l'attendons prochainement. Une rencontre sera organisée très bientôt avec les municipalités concernées pour expliquer le contexte en détail.

6.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2023

2023-60

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2023

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 15 mars 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

8.0

BONS COUPS

Certains maires mentionnent des bons coups sur leur territoire.

9.0 AMÉNAGEMENT

9.1

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2

2023-61

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2

Le maire, monsieur Claude Roy, donne avis qu'à la suite des démarches prévues par la loi, le « RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2 » sera déposé à une séance ultérieure du conseil des maires pour adoption. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement a été remise aux maires.

9.2

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2

2023-62

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a reçu une demande pour la mise en place d'un projet hôtelier et de condos résidentiels sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet se situe dans l'affectation Récréation type 2;

ATTENDU QUE le projet hôtelier est déjà autorisé dans cette affectation mais pas l'usage multilogement;

ATTENDU QUE le projet se situe sur les rives de la Baie-Sauvage, à la limite avec le Grand-Lac-Saint-François et que ce secteur représente un très grand potentiel pour la mise en place de tels projets;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton souhaite que le projet se réalise dans sa forme proposée;

ATTENDU QUE l'impact de l'autorisation de multilogements dans l'affectation récréation type 2 serait très limité car nous ne retrouvons que très peu de ce type d'affectation sur le territoire et que les autres secteurs sont moins attrayants pour ce genre d'usage;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Granit adopte le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTILOGEMENT DANS L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2 ».

QUE le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Granit adopte également le document ayant pour titre « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11, DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU PLAN ET AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS VISÉES ».

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un avis de conformité quant audit projet de règlement, et ce, tel que permis à l'article 50 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DAUTORISER LE
MULTILOGEMENT DANS L'AFFECTATION RÉCRÉATION TYPE 2**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a reçu une demande pour la mise en place d'un projet hôtelier et de condos résidentiels sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet se situe dans l'affectation Récréation type 2;

ATTENDU QUE le projet hôtelier est déjà autorisé dans cette affectation mais pas l'usage multilogement;

ATTENDU QUE le projet se situe sur les rives de la Baie-Sauvage, à la limite avec le Grand-Lac-Saint-François et que ce secteur représente un très grand potentiel pour la mise en place de tels projets;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton souhaite que le projet se réalise dans sa forme proposée;

ATTENDU QUE l'impact de l'autorisation de multilogements dans l'affectation récréation type 2 serait très limité car nous ne retrouvons que très peu de ce type d'affectation sur le territoire et que les autres secteurs sont moins attrayants pour ce genre d'usage;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit:

Dispositions déclaratoires

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

Article 3

Le tableau 4.1 intitulé *Grille d'usages - Les groupes d'usages permis à l'intérieur des grandes affectations* est modifiée afin d'ajouter l'usage Multifamiliale à l'affectation Récréation type 2

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière

Avis de motion : 19 avril 2023

Adoption du projet de règlement : 19 avril 2023

Consultation publique :

Adoption du règlement :

Avis du ministre :

Entrée en vigueur :

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-11**

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE
APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES
MUNICIPALITÉS VISÉES**

Conséquemment à l'adoption du **PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTIOGEMENT DANS L'AFFECTATION RÉCRÉATION TYPE 2**, voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Lambton : Ajouter l'usage multifamilale dans l'affectation Récréation type 2.

Copie certifiée conforme ce 19 avril 2023.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière

9.3

FORMATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTIOGEMENT DANS L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2

2023-63

FORMATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AUTORISER LE MULTIOGEMENT DANS L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE TYPE 2

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a reçu une demande pour la mise en place d'un projet hôtelier et de condos résidentiels sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet se situe dans l'affectation Récréation type 2;

ATTENDU QUE le projet hôtelier est déjà autorisé dans cette affectation mais pas l'usage multilogement;

ATTENDU QUE le projet se situe sur les rives de la Baie-Sauvage, à la limite avec le Grand-Lac-Saint-François et que ce secteur représente un très grand potentiel pour la mise en place de tels projets;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton souhaite que le projet se réalise dans sa forme proposée;

ATTENDU QUE l'impact de l'autorisation de multilogements dans l'affectation récréation type 2 serait très limité car nous ne retrouvons que très peu de ce type d'affectation sur le territoire et que les autres secteurs sont moins attrayants pour ce genre d'usage;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité régionale de comté du Granit nomme madame la préfet et les maires, madame Suzie Roy et madame France Bisson pour siéger à la Commission d'aménagement chargée de consulter la population au sujet du projet de règlement numéro 2023-11.

QUE le conseil mandate sa greffière-trésorière pour fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique de consultation sur le présent projet de règlement conformément aux dispositions des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN –
GESTION DE LA TERRE PUBLIQUE

2023-64

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN –
DÉLÉGATION DE GESTION, FORESTERIE DU MONT-GOSFORD**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn s'occupe, via une entente de délégation avec le Gouvernement depuis la fin des années 1990, de la gestion de la foresterie d'une section des terres publiques du mont Gosford;

ATTENDU QUE l'entente de délégation est assurée par la municipalité Saint-Augustin-de-Woburn;

ATTENDU QUE Gestion Mont-Gosford faisait office de table d'harmonisation des usages et usagers du secteur;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn ne renouvellera pas sa délégation de gestion de la foresterie du territoire public du mont Gosford qui vient à terme le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit la dissolution de Gestion Mont-Gosford en date du 31 mars 2023;

ATTENDU QUE le secteur sous délégation risque de retourner sous l'unité d'aménagement 051-51 de l'Estrie ;

ATTENDU QUE le secteur est actuellement utilisé par de nombreux organismes ayant des ententes gouvernementales pour leurs activités ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité souhaite que ces harmonisations puissent continuer à se faire ;

ATTENDU QUE le sommet du mont Gosford est situé à l'intérieur d'une réserve écologique portant le nom de Réserve écologique du Mont-Gosford et couvre une superficie d'environ 307 hectares ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite qu'une réflexion quant à l'avenir du secteur du Mont-Gosford soit entamée;

ATTENDU QUE la MRC est interpellée par la municipalité afin d'obtenir son appui dans les démarches entreprises ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande aux ministères concernés un moratoire sur la délégation de gestion du territoire publique du Mont-Gosford.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie le conseil de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn dans sa demande qu'une réflexion soit entamée entre les différents intervenants touchés par le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5

NOMINATION DES MEMBRES DU MILIEU AGRICOLE – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

2023-65

NOMINATION DES MEMBRES DU MILIEU AGRICOLE – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'est dotée d'un Comité consultatif agricole, en vertu des articles 148.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148.3 de la même loi, les membres sont nommés par les organismes présents sur la table;

ATTENDU QUE deux membres du milieu agricole se sont désistés ;

ATTENDU QUE l'UPA a déposé des noms pour remplacer les membres sur le C.C.A. ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme, sous recommandations de l'UPA, messieurs Sylvain Denoual et Jocelyn Lapointe au C.C.A. de la MRC du Granit comme membres agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 ENVIRONNEMENT

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, les comptes-rendus des dernières rencontres.

10.2

ACCEPTATION DES PROJETS – FONDS BASSIN VERSANT

2023-66**ACCEPTATION DES PROJETS – FONDS BASSIN VERSANT**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu des demandes de financement dans le cadre de son Fonds bassin versant;

ATTENDU QUE notre comité consultatif environnement a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de ces projets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accorde une aide financière aux projets suivants :

Mun	Promoteur(s)	Titre du projet	Résumé du projet	Coût total	Montant demandé	% du projet	Volets ciblés
LAM + GLSF	Association pour la protection du Grand lac Saint-François	Contrôle du myriophylle à épis au Grand lac Saint-François	La firme RAPPEL est mandatée pour un travail de contrôle du myriophylle à épis sur la seule colonie retrouvée au Grand-lac-Saint-François, une colonie de 280 m2. La technique de toile de jute sera employée. Le projet prévoit aussi la mise en place de bouées de type sensibilisation sur le lac, afin que les plaisantiers s'éloignent de la zone touchée. Enfin, l'équipe de l'association riveraine procédera à de la sensibilisation et du transfert de connaissance entourant l'ensemble de ce projet.	18 182 \$	7 000 \$	38%	Travaux terrain et sensibilisation
PIO, MAR, MEG, FRO	Les municipalités riveraines du lac Mégantic en collaboration avec l'APLM	Remplacement de bouées de circulation au lac Mégantic et mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épis.	Le projet consiste à remplacer les bouées désuètes actuelles, qui sont posées chaque été depuis 2020 à la tête du lac Mégantic et dans la baie de Marston. Elles seront remplacées par des bouées plus durables et résistantes aux intempéries (vent, pluie, vagues, etc.). Cela permettra de réduire le nombre d'embarcations fréquentant ces lieux d'une grande valeur écologique. Il consiste également à mettre à jour l'inventaire du myriophylle à épis dans le lac Mégantic, qui avait été réalisé une toute première fois à l'été 2019.	22 895 \$	7 000 \$	31%	Sensibilisation et connaissance
STR	Association des riverains du lac Équerre (ARLÉ)	Portrait de l'état de santé du lac Équerre	Le lac Équerre est à un stade intermédiaire d'eutrophisation selon les données analysées par le RSVL (méso-trophe). Depuis quelques années, on observe une prolifération de plantes aquatiques laissant présumer un apport de matières nutritives au lac. Afin de ralentir le vieillissement du lac, l'ARLÉ souhaite mandater le RAPPEL afin d'avoir un portrait de santé du lac et mieux comprendre les facteurs qui l'influencent. Des recommandations suivront et permettront de bonifier le guide de bonnes pratiques pour préserver notre lac.	11 393 \$	7 000 \$	61%	Sensibilisation et connaissance
MEG, PIO, MAR, WOB, FRO	Aménagement forestier coopératif des Appalaches (AFCA)	Conservation volontaire des milieux humides en forêts privées dans le bassin versant du Lac Mégantic	Il s'agit d'un projet de conservation volontaire de milieux humides et hydriques (ex. marais, marécages, étangs et tourbières) en forêt privée, dans le bassin versant du lac Mégantic. Le projet vise à sensibiliser les propriétaires forestiers privés à la protection des milieux sensibles, aux enjeux écologiques du bassin versant et l'application de pratiques forestières durables, via l'acquisition et la transmission de connaissances.	39 190 \$	7 000 \$	18%	Sensibilisation et connaissance
Total				91 660 \$	28 000 \$	31%	

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes disponibles au Fonds bassin versant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE CIRCULATION À L'ÉCOCENTRE

2023-67**AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE CIRCULATION À L'ÉCOCENTRE**

ATTENDU QUE la MRC utilise présentement un espace à l'écocentre de Lac-Mégantic pour effectuer la déshydratation des boues de fosses septiques et la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD);

ATTENDU QUE l'espace utilisé pour la gestion des RDD doit être agrandi et réorganisé afin d'assurer une gestion adéquate des résidus respectant autant les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement que celles concernant la santé et la sécurité au travail;

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur invitation a été fait en bonne et due forme le 24 février 2023 pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE deux offres conformes ont été reçues le 16 mars 2023 soient R. Paré Excavation Inc. au montant de 41 382,95 \$ taxes incluses et Lafontaine & fils inc. au montant de 38 549,39 \$ taxes incluses;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte l'offre de service pour réaliser les travaux de réaménagement de l'aire de circulation de Lafontaine & fils inc.

QUE le conseil des maires autorise la directrice générale à signer l'offre de service.

QUE les coûts de 35 528,50 \$ plus taxes soient affectés au budget de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

12.0 TRANSPORT

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

12.2

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF 2023-2024

2023-68

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF 2023-2024

ATTENDU QUE la MRC du Granit offre des services de transport adapté et collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a nommé Trans-Autonomie inc. comme organisme délégué pour la gestion de ces transports;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec demande à la MRC de produire un plan de développement en ce qui a trait aux transports adapté et collectif;

ATTENDU QUE le plan de développement de la MRC du Granit 2021-2023 a été adopté par le conseil des maires par sa résolution no 2022-107;

ATTENDU QUE ce dernier a subi des modifications à la suite de sa mise à jour et qu'il y a lieu de l'adopter à nouveau;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le Plan de développement des services en transport adapté et en transport collectif pour l'année 2023-2024, lequel a été mis à jour.

QU'une copie dudit plan de développement soit transmise au ministère des Transports ainsi qu'à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3

ADOPTION DE LA POLITIQUE QUALITÉ DES SERVICES – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

2023-69

ADOPTION DE LA POLITIQUE QUALITÉ DES SERVICES – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

ATTENDU QUE la MRC du Granit offre des services de transport adapté et collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a nommé Trans-Autonomie inc. comme organisme délégué pour la gestion de ces transports;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec demande à ce qu'une Politique qualité des services en transport adapté et collectif soit produite;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la Politique qualité de services – transport adapté et collectif.

QU'une copie de ladite Politique qualité de services – transport adapté et collectif soit transmise au ministère des Transports ainsi qu'à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

14.0 SERVICE D'ÉVALUATION

14.1

DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier. J'ajoute que le rapport du nombre de contrats sera dorénavant transmis aux trois mois.

14.2

CHANGEMENT D'ÉVALUATEUR SIGNATAIRE POUR LA MRC DU GRANIT**2023-70****CHANGEMENT D'ÉVALUATEUR SIGNATAIRE POUR LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a octroyé un mandat à la firme JP Cadrin et associés évaluateurs agréés;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Cadrin est l'évaluateur agréé désigné comme signataire des rôles pour le mandat;

ATTENDU QUE JP Cadrin et Asso. Inc. a fait parvenir une demande à la MRC du Granit de changer le nom de l'évaluateur signataire pour celui de monsieur Martin Ménard;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte que monsieur Martin Ménard, évaluateur agréé et associé au bureau de JP Cadrin et Asso. Inc., soit dorénavant nommé comme étant l'évaluateur signataire pour la MRC du Granit.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à JP Cadrin et Asso. Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SDEG

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la rencontre de mars 2023.

15.2

REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES ANNÉES 2020-2022

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

15.3

VERSEMENT À LA SDEG POUR LA CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023

2023-71

VERSEMENT À LA SDEG POUR LA CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE dans le cadre de nos prévisions budgétaires 2023, un montant de 65 000 \$ a été budgété pour le fonctionnement et la réalisation des mandats de la Société de développement économique du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 65 000 \$, représentant le montant budgété aux prévisions budgétaires 2023 de la MRC, soit versé à la Société de développement économique du Granit pour son fonctionnement et la réalisation de ses mandats.

QUE le montant soit pris à même le budget du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4

VERSEMENT À LA SDEG POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION LOCAL ÉCONOMIE ET EMPLOI (PALÉE) POUR L'ANNÉE 2023

2023-72

VERSEMENT À LA SDEG POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION LOCAL ÉCONOMIE ET EMPLOI (PALÉE) POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit des sommes tirées du Fonds régions et ruralité, et ce, pour les années 2020-2024;

ATTENDU QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente sont attribuées au Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit signer avec la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l'année 2020-2024, une entente de service en lien avec la gestion des sommes reçues du Fonds Régions et ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC en ce qui a trait au développement régional et local;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit verse à la Société de développement économique du Granit (SDEG), une somme de 140 000 \$ pour l'année 2023, et ce, pour la réalisation du Plan d'action local économie et emploi (PALÉE).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Société de développement économique du Granit.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au budget dans le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5

MESURE DE SOUTIEN À LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'ÉCONOMIE

2023-73

MESURE DE SOUTIEN À LA SDEG POUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'ÉCONOMIE

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a convenu, par sa résolution no 2018-105, de verser à la SDE du Granit une somme de 30 000 \$ par année pour une période de 2 ans à même les surplus du développement économique, soit en 2018 et en 2019, pour un projet de soutien à la main-d'œuvre et l'économie;

ATTENDU QUE le versement de novembre 2019 n'a pas été décaissé puisque le projet ne s'est pas rendu à terme;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a autorisé, par sa résolution no 2021-29, la signature d'une entente à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation en ce qui a trait au projet Accès entreprise Québec;

ATTENDU QUE le programme Accès entreprise Québec a la même mission qu'avait le projet de soutien à la main-d'œuvre et l'économie soit d'anticiper et stimuler le développement économique et local, en créant un milieu propice, en soutenant l'entrepreneuriat individuel et collectif;

ATTENDU QUE le décaissement du 2^e versement n'a pas lieu d'être effectué puisque le programme AEQ a remplacé le projet de soutien à la main-d'œuvre et l'économie, tous eux ayant la même mission;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit convient de modifier sa résolution no 2018-105 en ce qui a trait au second versement prévu en novembre 2019.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme qu'un seul versement de 30 000 \$, en novembre 2018, a été effectué auprès de la SDE du Granit à partir du surplus du développement économique et que le 2^e versement n'a pas lieu d'être versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PARTENARIAT FINANCIER

2023-74

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PARTENARIAT FINANCIER

ATTENDU QUE la MRC du Granit a confié une partie de ses pouvoirs en matière de développement à la Société de développement économique du Granit (SDEG);

ATTENDU QUE la SDEG a entre autres comme mission d'anticiper et stimuler le développement économique et local, en créant un milieu propice, en soutenant l'entrepreneuriat individuel et collectif et en faisant la promotion de la région;

ATTENDU QU'adapter les solutions de financement de la MRC du Granit et de la SDE du Granit est important pour assurer un développement socio-économique efficace dans la région;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDE du Granit a adopté la Politique de partenariat financier de la MRC du Granit et de la SDE du Granit, et ce, par sa résolution CA-2023-03-29-8.1;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte à son tour la Politique de partenariat financier de la MRC du Granit et de la SDE du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7

COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE POUR L'ANNÉE 2023-2024

2023-75

COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE POUR L'ANNÉE 2023-2024

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie lance sa campagne d'adhésion pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QUE le membrariat offre un accès privilégié aux projets, aux services et aux programmes coordonnés par le CLSE ainsi qu'à des ressources qualifiées pour de l'accompagnement;

ATTENDU QUE la cotisation au CSLE d'un montant de 135 \$ est prévue au budget 2023 « Loisirs et culture »;

ATTENDU QUE deux délégués doivent être nommés pour représenter la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le conseil des maires avait nommé, par sa résolution no 2022-67, mesdames Suzie Roy et Marlène Bachand à titre de représentantes;

ATTENDU le départ de madame Marlène Bachand de la SDEG;

ATTENDU QU'il y a lieu de la remplacer;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a recommandé à la MRC du Granit, par sa résolution no CA-2023-04-12-9.4, de payer la cotisation au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a recommandé à la MRC du Granit, par cette même résolution, de déléguer à nouveau madame Suzie Roy et de nommer madame Viviane Poulin pour remplacer madame Marlène Bachand;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le paiement de la cotisation au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2023-2024 d'une somme de 135 \$.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit délègue mesdames Suzie Roy, mairesse de la Municipalité de Saint-Romain et Viviane Poulin, agente de développement loisirs à la SDEG à titre de représentantes au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes prévues au budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

16.1

PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

Les maires ont reçu, par courriel il y a quelques jours, un tableau montrant les sommes distribuées sur notre territoire, pour l'année 2022-2023, dans le cadre des programmes de subvention d'amélioration de l'habitat, soit RénoRégion, Petits établissements accessibles et Adaptation de domicile. Ce sont donc 39 dossiers comptabilisant un montant subventionné de 597 407 \$ pour lesquels des citoyens de municipalités du territoire ont pu bénéficier. Aucune question n'est posée.

16.2

RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

2023-76

RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ATTENDU QUE l'accréditation de l'inspecteur de la MRC du Granit pour les programmes d'amélioration de l'habitat arrive à échéance le 30 avril 2023;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que monsieur Richard Giguère, Estimations RL inc., agit à titre d'inspecteur pour les programmes d'amélioration de l'habitat, soit de rénovation et d'adaptation, de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la SHQ de renouveler l'accréditation de monsieur Richard Giguère, Estimations RL inc., soit pour une période de six (6) mois à compter du 1^{er} mai 2023, et ce, tel que le prévoit les conditions de la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

17.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 – FONDS COVID

2023-77

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 – FONDS COVID

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé au printemps de l'année 2020 un montant de 100 M\$ pour faire face aux répercussions occasionnées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE 80 M\$ ont été au profit des municipalités régionales de comté (MRC) et des organismes exerçant des compétences de MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu la somme de 800 010 \$;

ATTENDU QUE cette aide visait notamment à soutenir les organismes bénéficiaires dans leurs efforts pour doter leurs territoires d'infrastructures numériques et de télécommunications répondant aux plus hauts standards afin de pouvoir appuyer le maintien et la création d'emplois par le télétravail;

ATTENDU QUE les sommes devaient obligatoirement être dépensées au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le rapport d'activités au 31 décembre 2022;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport d'activités au 31 décembre 2022.

QUE ce dernier soit déposé sur le site Internet de la MRC du Granit, et ce, tel qu'exigé par le gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel, il y a quelques jours.

17.3

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT – CONCERTATION RÉGIONALE 2023-2025

2023-78

SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN CONCERTATION RÉGIONALE (ESD CONCERTATION), ENTRE LES NEUFS MRC DE L'ESTRIE ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

ATTENDU QUE l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), le MAMH a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise

en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE les PARTIES conviennent de rejoindre des principes de la Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre 0-1.3) comme : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires, de même que la subsidiarité;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement régional par le biais du FRR volet 1 de 430 000 \$ à déjà été approuvé par résolution (C.S. 26-01-0002) lors du comité de sélection de projets du MAMH tenu le 26 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement des MRC à l'entente est perçu directement à même les quotes-parts versées à la TME;

CONSIDÉRANT QUE LA TME a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs au développement et à la concertation régionale de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Estrie et MAMH se sont concertés afin de conclure une entente sectorielle de développement en concertation régionale ayant pour but de consolider le partenariat et la concertation estrienne;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la présente entente, les PARTIES conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à la concertation régionale de la région;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit approuve la participation de la MRC à l'Entente (ESD Concertation) pour les années 2023-2024, 2024-2025.

QUE la MRC du Granit s'engage à affecter une somme de 13 800 \$, soit un montant de 6 900 \$ annuellement, et ce, pour la durée de l'Entente afin de réaliser son objet.

QUE les montants soient pris à même les sommes disponibles au FRR Volet 2 – Opportunités.

QUE la préfet, madame Monique Phérvong Lenoir, soit autorisée à signer l'Entente (ESD Concertation) 2023-2025 et tous les documents afférents.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MAMH et à la TME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18.1

COMPTES À PAYER

2023-79

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mars 2023	71 020,16 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS 2023

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2023. Aucune question n'est posée.

18.3

AFFECTATION DES SURPLUS AFFECTÉS POUR LES EXERCICES FINANCIERS ANTÉRIEURS

2023-80

AFFECTATION DES SURPLUS AFFECTÉS POUR LES EXERCICES FINANCIERS ANTÉRIEURS

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a convenu, en 2001, que le préfet de la MRC du Granit serait élu au suffrage universel, et ce, à compter de 2002;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a autorisé, par sa résolution no 2016-251, qu'à compter de l'année 2017, les sommes résiduelles du Fonds Bassin Versant puissent être réinvesties à même ledit fonds pour usage ultérieur;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a autorisé, par sa résolution no 2018-192, d'affecter au développement économique le surplus à la suite de la fermeture du CLD;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les surplus affectés aux Élections, au Fonds bassin versant et au développement économique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit convient de l'affectation des surplus affectés suivante :

Affectation des surplus affectés au 31 décembre 2022 :

Poste	Affectation des surplus
Élections	59 173,07 \$
Fonds bassin versant	103 360,52 \$
Développement économique	125 317,23 \$

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit convient que les surplus reliés aux Élections, au Fonds bassin versant et au développement économique leur soient affectés respectivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.4

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2022

Les maires ont reçu par courrier électronique, il y a quelques jours, le rapport annuel portant sur l'application sur la gestion contractuelle pour l'année 2022. Tel que prescrit par l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la MRC doit déposer une fois par année ce dernier.

18.5

RESSOURCES HUMAINES

Les maires ont reçu par courrier électronique, il y a quelques jours, les avis de nomination de certains nouveaux employés. J'ajoute qu'à la suite du départ d'un visiteur à l'évaluation, le poste a été affiché.

19.0 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

19.1

COMITÉ VIGIE-SANTÉ

Les maires ont reçu, par courriel il y a quelques jours, le compte-rendu de la dernière rencontre.

20.0 PROJETS ÉOLIENS

20.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Le rapport de production des mois de février 2023 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours.

20.2

PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

20.2.1

DÉCLARATION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Madame la préfet mentionne que le sujet a été discuté en atelier de travail et qu'il consistait à expliquer les différents pouvoirs retirés à la Société par actions municipale (SPAM) et la nomination des représentants.

21.0 VARIA

Aucun sujet à traiter.

22.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

23.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-81**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 19 avril 2023 soit levée, il est 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 19 avril 2023, et ce pour les résolutions 2023-66, 2023-67, 2023-71, 2023-72, 2023-73, 2023-75, 2023-78, 2023-79 et 2023-80.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale